

MONSANTO Europe S.A.

Fiche de sécurité Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Guardian®

Annexe VI du règlement CLP, index n°

Non applicable.

C&L ID No.

Non disponible.

No. EC

Non applicable.

Règlement REACH n°

Non applicable.

No. CAS

Non applicable.

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société/(Bureau des ventes)

MONSANTO Europe S.A.
Haven 627, Scheldelaan 460, B-2040
Anvers, Belgique

Téléphone: +32 (0)3 568 51 11

Fax/Télécopieur: +32 (0)3 568 50 90

Adresse électronique:

safety.datasheet@monsanto.com

Numéros d'urgence

Téléphone: Belgique +32 (0)3 568 51 23

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas encore classée selon le règlement (EC) n°1272/2008.

Etiquetage UE (classification établie par le fabricant) - Classification/Etiquetage du produit selon la Directive de l'UE sur les Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S24 Eviter le contact avec la peau.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S37 Porter des gants appropriés.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation

Contact avec les yeux, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Contact avec la peau, court terme

Irritant pour la peau.

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Inhalation, court terme

Nocif par inhalation.

Prise unique

Nocif en cas d'ingestion.

Effets possibles sur l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

La préparation n'est pas persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni très persistante, très bioaccumulable (vPvB).

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Principe actif**

2-chloro-N-éthoxyméthyl-N-(2-éthyl-6-méthylphényl) acétamide; {Acétochlore}

Composition

Composants	No. CAS	No. EC	EU Index No. / Règlement REACH n° / C&L ID No.	% pondéraux (approximatif)	Classification
Acétochlore	34256-82-1	251-899-3	616-037-00-6 / - / 02-2119558001-52- 0000	77	Toxicité aiguë - Catégorie 4, STOT SE - Catégorie 3, Irritation cutanée - Catégorie 2, Sensibilisation de la peau - Catégorie 1, Toxicité aiguë aquatique - catégorie 1, Toxicité chronique aquatique - catégorie 1; H315, 317, 332, 335, 400, 410; { c} Xn, N; R20, 37/38, 43, 50/53; { b}
Furilazole	121776-33-8	601-807-6	- / - / 02-2119558332-41- 0000	2.5	Toxicité aiguë - Catégorie 4, Sensibilisation de la peau - Catégorie 1A, Toxicité chronique aquatique - catégorie 2; H302, 317, 411; { d} Xn, Xi, N; R22, 43, 51/53; { a}
C12 Alkylbenzene sulphonate (dodecylbenzene sulphonate)	26264-06-2	247-557-8	- / - / -	2 - 2.5	Irritation cutanée - Catégorie 2, Lésions oculaires - Catégorie 1; H315, 318Xi; R38, 41
Ingrédients mineurs de formulation			- / - / -	18 - 18.5	

Texte intégral du code de classification: voir la section 16

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau.

Si possible, retirer les lentilles de contact.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau atteinte à grande eau.
Utiliser du savon si disponible.
Faire particulièrement attention aux crevasses de la peau, aux sillons des ongles, au cuir chevelu, etc.
Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés.
En cas de déversement à l'intérieur des bottes, les retirer immédiatement.
Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.
Si les symptômes persistent, obtenir un avis médical.

Inhalation

Transporter à l'air libre.
Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène.
En cas d'arrêt respiratoire, procéder à une respiration artificielle.
Demander un avis médical auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin.

Ingestion

Faire boire immédiatement une suspension de charbon actif.
Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
NE PAS faire vomir.
Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

> 110 °C

Moyens d'extinction

Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), acide chlorhydrique (HCl)

Équipement de lutte contre l'incendie

Appareil respiratoire autonome.
L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Faire évacuer toute personne non indispensable de la zone affectée.
Lors du déversement du produit, se tenir dos au vent.
Éviter tout contact direct.
Avertir toute personne du danger d'irritation/corrosion.
Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

Retenir les écoulements à l'aide de sacs de sable ou par d'autres moyens.
Réduire la dispersion au minimum.
Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.
Prévenir les autorités.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes.
Creuser le sol fortement contaminé.
Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.
Transporter les récipients qui fuient dans des fûts étanches plus grands.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

S'assurer que la trousse de premiers secours est accessible.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Eviter de respirer de la vapeur ou de la brume.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Entreposage

Température minimale d'entreposage: -15 °C

Température maximale d'entreposage: 50 °C

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, acier enrobé Heresite [TM], aluminium, Polyéthylène haute densité (HDPE), Polypropylène (PP), Téflon[TM]

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier doux non revêtu, Polychlorure de vinyne (PVC), Le contact avec l'acier doux peut entraîner des variations de couleur et réduire la capacité du produit à s'émulsifier dans l'eau.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Une cristallisation partielle peut se produire lors de l'entreposage prolongé en-dessous de la température minimale d'entreposage.

S'il gèle, le placer dans une pièce tiède et secouer souvent pour le remettre en solution.

Durée minimale de conservation: 2 ans.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Acétochlorure	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Furilazole	NCEL (Limite d'exposition pour les nouveaux agents chimiques): 0.1 mg/m3 (TWA)
C12 Alkylbenzene sulphonate (dodecylbenzene sulphonate)	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Ingrédients mineurs de formulation	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Prévoir un système d'aspiration locale.

Prévoir une douche de sécurité à proximité de tout endroit où un contact avec la peau est possible.

Protection des yeux

En cas de risque important de contact:

Porter des lunettes chimiques.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques.
En cas de risque important de contact:
Porter une visière de protection.
Porter des vêtements/chaussures résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

En cas d'exposition excessive dans l'air:
Porter un appareil respiratoire.
L'utilisation d'un masque/cagoule/casque filtrant complet remplace la nécessité de lunettes de protection chimique.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Ambre - Rouge
Odeur:	Semblable à la peinture
Forme:	Liquide
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Aucune donnée.
Point éclair:	> 110 °C
Propriétés explosives:	Pas de propriétés explosives
Auto-inflammabilité:	445 °C
Densité spécifique:	1.0945 @ 20 °C / 4 °C
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Aucune donnée.
Viscosité cinématique:	Aucune donnée.
Densité:	1.0945 g/cm ³ @ 20 °C
Solubilité:	Eau: Complètement miscible.
pH:	5.5 @ 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 4.14 @ 20 °C (acétochlore)
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 2.12 @ 23 °C (agent phytoprotecteur)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

néant

Matières à éviter/Réactivité

Moyennement corrosif pour l'acier doux.
Not sufficient for transport classification.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données obtenues sur le produit sont résumées ci-dessous.

Toxicité orale aiguë

Rat, mâle, DL50: 1,304 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: tractus gastro-intestinal, poumon

Autres effets: difficulté respiratoire, prostration, signes cliniques

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 2,000 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: peau

Aucune mortalité.

Irritation cutanée

Lapin, 3 animaux:

Rougeur, valeur individuelle du score UE: 2.67; 2.00; 2.00

Gonflement, valeur individuelle du score UE: 0.67; 1.00; 0.33

Nombre de jours nécessaires à la guérison: > 14

Irritation oculaire

Lapin, 3 animaux:

Rougeur de la conjonctive, valeurs individuelles du score UE: 2.67; 2.00; 2.33

Gonflement de la conjonctive, valeurs individuelles du score UE: 1.33; 1.00; 1.33

Opacité de la cornée, valeurs individuelles du score UE: 0.00; 0.00; 0.00

Lésions de l'iris, valeurs individuelles du score UE: 0.00; 0.00; 0.00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 14

Irritation des yeux trop légère pour faire l'objet d'une classification.

Acétochlore

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, aérosol:

Concentration maximale réalisable. Aucune mortalité.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 9-induction:

Incidence positive: 100 %

Mutagenicité

Test(s) de mutagenicité in vivo:

Non mutagène.

Test(s) de mutagenicité in vitro:

Mutagènes/Génotoxiques dans certains tests.

Toxicité par administration répétée

Rat, oral, 90 jours:

Toxicité DSENO: 18 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: diminution de la prise de poids, diminution de la consommation alimentaire

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: 400 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: augmentation de la mortalité, diminution de la prise de poids

Effets chroniques / carcinogénicité

Rat, oral, 2 ans:

Toxicité DSENO: 10 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: foie, reins

Autres effets: diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets sur la biochimie du sang

Tumeur DSEO: 10 mg/kg de poids corporel/jour

Tumeurs: nez, thyroïde; Tumeurs sans importance pour l'homme sur base des données mécanistiques.

Tumeurs: foie; Tumeurs seulement au-dessus de la DMT.

Souris, oral, 18 mois:

Toxicité DSENO: 1.1 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: reins, foie

Autres effets: effets histopathologiques, effets hématologiques, diminution de la prise de poids

Tumeur DSEO: 1.1 mg/kg de poids corporel/jour

Tumeurs: poumon, sarcome histiocytaire; Tumeurs probablement non liées au traitement.

Tumeurs: foie; Tumeurs seulement au-dessus de la DMT.

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 21 mg/kg de poids corporel/jour

Reproduction DSENO: 66 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles chez les parents: foie, reins, thyroïde

Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets histopathologiques

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids, modification des étapes de maturation sexuelle

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/tératogénicité

Rat, oral, 6 - 18 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 200 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 400 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids

Aucun effet contraire lié au traitement dans la descendance.

Lapin, oral, 7 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 100 mg/kg de poids corporel/jour

Développement DSENO: 300 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids

Aucun effet contraire lié au traitement dans la descendance.

Neurotoxicité aiguë

Rat, oral, dose unique, gavage:

DSENO: 150 mg/kg de poids corporel

Autres effets: diminution de l'activité

Neurotoxicité à doses répétées

Rat, oral, 13 semaines, alimentation:

DSENO: 52 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: diminution de la prise de poids, diminution de la consommation alimentaire

Non neurotoxique.

EXPERIENCE AVEC EXPOSITION HUMAINE

Contact avec la peau, court terme, professionnel:

Effets sur la peau: sensibilisation chez les personnes sensibles

Agent phytoprotecteur (Furilazole)

Toxicité aiguë par inhalation

Rat, CL50, 4 heures, poussière:

Concentration maximale réalisable. Aucune mortalité.

Sensibilisation de la peau

Cobaye, test de maximisation:

Positif.

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène sur base de tous les éléments probants.

Toxicité par administration répétée

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: 7 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la consommation alimentaire, diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets hématologiques, effets histopathologiques

Rat, dermique, 21 jours:

Toxicité DSEO: 250 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: effets sur la biochimie du sang

Effets chroniques / carcinogénéicité

Rat, oral, 2 ans:

Toxicité DSENO: 0.26 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: foie, reins

Autres effets: diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets histopathologiques, effets sur la biochimie du sang

Tumeur DSEO: 6.03 mg/kg de poids corporel/jour

Tumeurs: foie, (adénome), (carcinome)

Souris, oral, 18 mois:

Toxicité DSENO: 5.9 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: foie, poumon

Autres effets: augmentation de la mortalité, effets sur la biochimie du sang, modification du poids des organes, effets histopathologiques

Tumeur DSEO: 5.9 mg/kg de poids corporel/jour

Tumeurs: foie, (adénome), (carcinome)

Tumeurs: poumon, (adénome), (carcinome)

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 10 mg/kg de poids corporel/jour

Reproduction DSENO: 99 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles chez les parents: reins, foie

Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques

Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant

Autres effets chez les jeunes: néant

Toxicité sur le développement/térogénéicité

Rat, oral, 6 - 15 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 10 mg/kg de poids corporel

Développement DSENO: 10 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: foie

Autres effets sur l'animal mère: modification du poids des organes

Effets sur le développement: perte post-implantatoire

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 7 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 10 mg/kg de poids corporel/jour

Développement DSENO: \geq 50 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant

Autres effets sur l'animal mère: perte de poids, diminution de la prise de poids, diminution de la consommation alimentaire

Effets sur le développement: néant

Autres effets sur le fœtus: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit sont résumées ci-dessous.

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, flux continu, CL50: 0.709 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CER50 (rythme de croissance): 2.01 µg/L

Effet algistatique observé. La plante recupère lorsque l'agent toxique est éliminé.

Lentille d'eau (*Lemna minor*):

Toxicité aiguë, 7 jours, statique, CE50: 3.33 µg/L

Effet réversible. La plante recupère lorsque l'agent toxique est éliminé.

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 487 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 199 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 200 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: 287 mg/kg de sol sec

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

5 L/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

Acétochlore

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 8.6 - 16 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: 928 - 1,560 mg/kg de poids corporel

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 2,000 mg/kg de poids corporel

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: 20

Dépuration rapide après la fin de l'exposition.

Dissipation

Eau, aérobique, 20 °C:

Demi-vie: 25.9 - 55.1 jours

Sol, aérobique, 20 °C:

Demi-vie: 3.4 - 29 jours

Koc: 74 - 422

Agent phytoprotecteur (Furilazole)

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 26 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 2,000 mg/kg de poids corporel

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5,620 mg/kg d'aliment

Dégradation photochimique

Eau:

Demi-vie: 30 jours

Dissipation

Sol, aérobique, 20 °C:

Demi-vie: 52 - 78 jours

Koc: 56 - 341 L/kg

Eau, aérobique, 20 °C:

Demi-vie: 6 jours

Biodégradation

Test de respirométrie manométrique:

Dégradation: 1 % en 28 jours

Pas facilement biodégradable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.

Brûler dans un incinérateur approprié.

Éliminer comme déchet industriel dangereux.

NE PAS rejeter dans l'environnement.

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Rincer les conteneurs vides trois fois ou à la pression.

Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur.

Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets.

Éliminer comme déchet industriel non dangereux.

NE PAS réutiliser les conteneurs.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

ADR/RID

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. , (acétochlore, furilazole)

No. UN: UN3082

Classe: 9

Kemler: 90

Groupe d'emballage: III

IMO

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. , (acétochlore, furilazole)

No. UN: UN3082

Classe: 9

Groupe d'emballage: III

POLLUANT MARIN

IATA/ICAO

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. , (acétochlore, furilazole)

No. UN: UN3082

Classe: 9

Groupe d'emballage: III

POLLUANT MARIN

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autre information réglementaire

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Évaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée

Une évaluation de risque a été réalisée selon la Directive 91/414/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée selon le règlement (CE) n°1907/2006 (Annexe II), modifié par le règlement (CE) n°453/2010.

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Classification des composants

Composants	Classification
Acétochlore	Toxicité aiguë - Catégorie 4 STOT SE - Catégorie 3 Irritation cutanée - Catégorie 2 Sensibilisation de la peau - Catégorie 1 Toxicité aiguë aquatique – catégorie 1 Toxicité chronique aquatique – catégorie 1 H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement R20 Nocif par inhalation. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Furilazole	Toxicité aiguë - Catégorie 4 Sensibilisation de la peau - Catégorie 1A Toxicité chronique aquatique – catégorie 2 H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement R22 Nocif en cas d'ingestion. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
C12 Alkylbenzene sulphonate (dodecylbenzene sulphonate)	Irritation cutanée - Catégorie 2 Lésions oculaires - Catégorie 1 H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. Xi - Irritant R38 Irritant pour la peau.

	R41 Risque de lésions oculaires graves.
Ingrédients mineurs de formulation	

Notes de fin de document:

- { a} Etiquetage UE (classification établie par le fabricant)
- { b} Etiquetage UE (Annexe I)
- { c} Classification Européenne CLP (Annexe VI)
- { d} Classification Européenne CLP (classification établie par le fabricant)

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

Annexe Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Rapport de la Sécurité Chimique:

Lire et suivre les instructions de l'étiquette

00000009559

Fin du document
